

SOIGNEUR

Il exerce son activité sous la responsabilité du responsable d'écurie. Il réalise, à partir de consignes données, les opérations d'entretien et d'utilisation des chevaux, des équipements et des installations d'une entreprise hippique, avec une certaine autonomie, en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité.

Activités

- Il identifie les caractéristiques d'un cheval,
- Il assure les soins quotidiens au cheval (alimentation, entretien, observation du comportement, soins selon prescriptions du vétérinaire, transport éventuel),
- Il participe à l'accueil du public et à l'animation de l'établissement,
- Il participe à la mise en œuvre du programme de travail,
- Il assure l'entretien et participe à la maintenance du matériel et des installations,
- Il organise son travail et rend compte de ses travaux,
- Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.

Conditions d'exercice

Le soigneur est un salarié employé dans des haras et des exploitations d'élevage de chevaux, dans les centres équestres, dans des centres d'entraînement de chevaux de course au galop ou au trot, et dans tout secteur de la valorisation des équidés.

Le secteur est composé principalement de petites et moyennes entreprises.